

école lacanienne
de psychanalyse

novembre 1985

E.L.P. : une présentation

I - *Sur la psychanalyse
didactique* 13

* Proposition du 17 novembre
1985 sur le psychanalyste de
l'école

* Remarques sur l'établissement du
texte de la proposition du 17
novembre 1985

* Dispositif de la passe

II - *Sur la clinique
psychanalytique* 37

* La fabrique du cas

* Le contrôle

* La présentation de malade

* La psychanalyse d'enfant

III - *Sur le cartel* 47

IV - <i>Sur l'enseignement</i>	51
V - <i>Bibliothèque</i>	57
VI - <i>Publications</i>	61
VII - <i>Direction</i>	63
VIII - <i>Admission au titre de membre</i>	65
IX - <i>Liste des membres</i>	69

Secrétariat de l'E.L.P. : 15 rue d'Assas,
75006, PARIS.
☎ 42 22 94 92.

L' *école lacanienne de psychanalyse* (E.L.P.) prend acte de l'événement qu'aura été la reprise du frayage de Freud par Jacques Lacan.

Cet événement tient à la mise en place dans le champ ouvert par Freud du ternaire : *imaginaire, symbolique, réel* .

Etant elle-même une suite de cet événement (ni nécessaire ni fortuite, mais con-séquente avec lui), l'E.L.P. en fera valoir la portée en ce qui concerne :

- ce qu'il rend possible d'un renouvellement de la *pratique* analytique (caractère bouclé de toute psychanalyse effective, interrogation articulée du passage du psychanalysant au psychanalyste dans la psychanalyse didactique, autres repères dans l'abord psychanalytique des psychoses),

- la *clinique* qui s'en déduit,

- et la construction problématisée d'une *doctrine* de la psychanalyse.

De là peuvent être définies les conditions minimales du fonctionnement d'une *communauté analytique* (on ne dit pas : "de psychana-

nalystes”, chacun d’eux n’étant repérable que de son opération) qui rende possible au psychanalyste de tenir sa place.

Le présent opuscule explicite ces conditions.

Ecole lacanienne de psychanalyse

Une présentation

Il s’agit d’une école, et pas d’une école ordinaire. Si vous n’en êtes pas responsable chacun devant vous-même, elle n’a aucune raison d’être.

Jacques Lacan

La dénomination *école lacanienne de psychanalyse*, aussi à rebours soit-elle des suites instituées de la dissolution de l’Ecole freudienne de Paris, peut être argumentée.

Une “école” se distingue des autres figures possibles de cristallisation du lien social spécialement sur un point : elle appelle un style ; son nom d’école le nomme, ses productions le suscitent et le vérifient.

Montaigne : *Nul esprit généreux ne s’arrête en soi : il prétend toujours et va outre ses forces ; il a des élans au-delà de ses effets ; s’il ne s’avance et ne se presse et ne s’accule et ne se choque, il n’est vif qu’à demy ; ses poursuites sont sans terme et sans forme ; son aliment c’est admiration, chasse, ambiguïté.* Une école, certes, peut donner corps à

cette exigence de ne pas s'arrêter en soi ; mais d'une certaine façon. Chacun en effet s'y trouve non pas tant associé à d'autres que pris dans un style. S'il y a école, le rapport de personne à personne cède le pas devant celui du sujet à un style - c'est-à-dire à un objet .

Ceci réclame que chacun se soit suffisamment départi de l'idée saugrenue du "chacun son style", comme du souci, non moins farfelu, de parler en son nom propre. Quel analyste n'a pas noté la portée inhibitrice de ces prétentions ? Localisé dans une école, je ne m'accorde avec d'autres que parce qu'avec d'autres je me prête à être dépendant d'un objet au regard duquel chacun se trouve assujetti jusqu'au point de ne pas pouvoir faire mieux ni autre chose que d'en dire les effets. L'école est alors un creuset, puis un relais, pour ce dire.

Une école de psychanalyse joue ici comme gond entre psychanalyse en intension et psychanalyse en extension. Au regard de la première (la psychanalyse en tant qu'elle s'avère effective dans telle et telle cure), elle a une fonction de *Publikum* (chez Freud, ce terme accentue le possessif dans l'expression "son public" relative au mot d'esprit), mais c'est pour faire basculer dans l'*Öffentlichkeit* (où l'accent porte cette fois sur "le public" comme ce qui ne se laisse appréhender par aucune

possession) ce que l'expérience démontre dans la seconde.

Qu'une école de psychanalyse ait lieu résulte de ce que le public en tant que quelconque ne peut, de son propre mouvement, donner ses conditions à la tenue de l'expérience analytique (à preuve l'exemple de la "pratique analytique" sous le III^e Reich). La psychanalyse n'a rien à attendre, quant à la poursuite de son questionnement, du modèle que lui offre la propagande mass-médiatique ; elle peut se régler, par contre, sur le circuit en chicane du mot d'esprit.

C'est la haine visant Freud, sa psychanalyse et ses premiers élèves qui a d'abord produit l'appellation d'"école freudienne". Les psychanalystes de l'époque ont cru pouvoir y faire face en instaurant le semblant d'un lien associatif (IPA). Il aura fallu attendre un demi-siècle pour qu'un Lacan renverse cette connotation péjorative du terme "école" par laquelle les belles âmes comptaient porter un coup fatal à "freudien". C'était reconnaître que cette haine avait vu juste au moins sur un point : la psychanalyse tenait de Freud et il n'y avait jamais eu qu'une mascarade d'association égalitaire ou de société savante.

Avec Lacan la dénomination "école freudienne" donnait à la psychanalyse sa consis-

tance du moment. La dissolution de l'E.F.P. a marqué la fin de cette consistance. Que cette école ne puisse être aujourd'hui purement et simplement prolongée tient à ce que l'articulation de Lacan à Freud, de par l'invention de R.S.I., fait solution de continuité.

Notons que désigner d'un nom propre ce en quoi consiste l'analyse en un temps donné est une façon de maintenir en suspens la réponse au difficile problème de son statut épistémique : croyance ? science ? discours ? délire ? Ah ! le soulagement de Freud lorsque, gravissant l'estrade à Worcester, il put penser que c'était arrivé, que la psychanalyse, enfin, "n'était plus une production délirante".

L' *école lacanienne de psychanalyse* est cette école qui prend acte de la fondamentale disparité qui fait toute la portée de l'articulation de Lacan à Freud.

I

Sur la psychanalyse didactique

*Proposition du 17 novembre 1985
sur le psychanalyste de l'école*

Le principe énoncé par Lacan : "le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même" vaut pour nous.

Ceci n'exclut pas que l'école garantisse qu'un psychanalyste relève de sa formation. Elle le peut de son fait ; et l'analyste peut vouloir cette garantie.

L'A.E., ou analyste de l'école, est de ceux auxquels on impute de pouvoir témoigner des problèmes cruciaux aux points vifs où ils en sont pour l'analyse, spécialement en tant qu'eux-mêmes sont à la tâche ou du moins sur la brèche de les résoudre. Cette place implique qu'on veuille l'occuper. On ne peut y être qu'à l'avoir demandé.

L'A.E. est une forme particulière de cette garantie. L'école reconnaîtra aussi l'analyste praticien, l'A.P.

Il y a du réel en jeu dans la formation du psychanalyste. Ce réel induit sa propre méconnaissance et produit sa négation systématique. Il s'agit de maintenir l'interrogation de ce réel.

L'école, de son rassemblement initial, ne peut

omettre qu'il s'est constitué d'un choix délibéré pour ses membres : celui d'une invite faite par quelques-uns à quelques-uns sur la base d'un lien d'estime et d'amitié - sans que quiconque, pour chacune de ces cooptations, ait cru devoir mettre en acte ce qui était offert, par tous et à chacun, comme droit de veto. L'estime porte sur le travail ; l'amitié entérine que les relations dites de rivalité fraternelle ne se trouvent pas en position dominante.

Etant donné la dissolution de l'école freudienne de Paris, ils se sont rassemblés après avoir refusé ce que la mise en place de certains groupements emportait : la pure et simple mise à l'écart de l'enseignement de Jacques Lacan. Cet enseignement ne se résout ni dans une délégation ni dans un héritage. Se maintient, au prix de ce refus, l'air que cet enseignement apporte au travail.

L'école n'a que faire d'un guide qui ne serait que le signe qu'elle ne tient pas. L'expérience a été tentée d'un lien social où le chef tenait à déléguer ses fonctions : ce fut Freud et son I.P.A. ; l'expérience a été tentée d'une école où le chef assumait ses responsabilités : ce fut Lacan et l'E.F.P.. Le double échec, dûment constaté, suffit à nous enseigner qu'il n'y a rien à attendre d'une reprise telle quelle de ces expériences.

Nous partons de ceci que la racine de l'expérience de la psychanalyse posée en son extension, en son incidence publique, est à trouver

dans l'expérience psychanalytique elle-même, nous voulons dire prise en intension : seule raison juste à formuler de la nécessité d'une psychanalyse introductive pour opérer dans ce champ.

La raison d'être prégnante de l'école est de constituer la psychanalyse comme expérience originale, de la pousser au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup - effet de temps qui lui est radical.

Au commencement de la psychanalyse est le transfert. Il fait, à lui seul, objection à l'intersubjectivité ; il la réfute, en est la pierre d'achoppement.

A rapporter la structure du sujet au ternaire réel, symbolique, imaginaire, ce que l'inconscient nous découvre dans "il n'y a pas de rapport sexuel" indique assez qu'aucun sujet n'est supposable par un autre sujet. La distinction de l'autre imaginaire, dit familièrement "petit autre", du lieu d'opération du langage, posé comme "grand Autre", est insuffisante à rendre compte de la méprise de cette supposition, le réel n'étant pas compté, sauf à y loger Dieu et les vérités éternelles dont Descartes, dans le *cogito*, le crédite, pour faire apparaître la part d'ombre dont se double toute lumière scientifique.

La sujet supposé savoir est le pivot d'où s'articule ce qu'il en est du transfert. Ce terme

implique une déchéance constituante pour le psychanalyste.

Une sujet ne suppose rien ; il est supposé par le signifiant qui le représente auprès d'un autre signifiant. Soit l'écriture algorithmique qui convient au supposé de ce sujet, mettant le savoir à sa place d'attente de la supposition :

$$S \longrightarrow S''$$

s (S¹, S²,, Sⁿ)

A la première ligne le signifiant S du transfert, c'est-à-dire d'un sujet avec ce qu'il implique d'un signifiant que nous dirons quelconque, c'est-à-dire qui ne suppose que la particularité au sens d'Aristote, qui, de ce fait, suppose encore d'autres choses. S'il est nommable d'un nom propre, ce n'est pas qu'il se distingue par le savoir, comme nous allons le voir. Sous la barre, réduite à l'empan supposant du premier signifiant, le s représente le sujet signifié qui en résulte. Il implique dans la parenthèse le savoir, supposé présent, des signifiants dans l'inconscient, signification qui tient la place du référent encore latent dans ce rapport tiers qui l'adjoint au couple signifiant-signifié.

On voit que si la psychanalyse consiste dans le maintien d'une situation convenue entre deux partenaires, qui s'y posent comme le psychanalysant et le psychanalyste, elle ne

saurait se développer qu'au prix du constituant ternaire qu'est le signifiant introduit dans le discours qui s'en instaure, celui qui a nom : sujet supposé savoir, formation, elle, non d'artifice mais de veine, comme détachée du psychanalysant.

Nous allons voir ce qui qualifie le psychanalyste à répondre à cette situation dont on voit qu'elle n'enveloppe pas sa personne. Non seulement le sujet supposé savoir n'est pas réel en effet, mais il n'est nullement nécessaire que le sujet en activité dans la conjoncture, le psychanalysant (seul à parler d'abord), lui en fasse l'imposition. C'est même si peu nécessaire que ce n'est pas vrai d'ordinaire : ce que démontre dans les premiers temps du discours, une façon de s'assurer que le costume ne va pas au psychanalyste - assurance contre la crainte qu'il n'y mette trop tôt ses plis.

Nous importe ici le psychanalyste, dans sa relation au savoir du sujet supposé, non pas seconde mais directe.

Il est clair que du savoir supposé, il ne sait rien. Le S^a de la première ligne n'a rien à faire avec les S en chaîne de la seconde et ne peut s'y trouver que par rencontre ; simplement le signifiant qui détermine un tel sujet a à être retenu par lui pour ce qu'il signifie : le signifié d'un texte qu'il ne sait pas. Ici se réduit

l'étrangeté de l'insistance de Freud à recommander d'aborder chaque cas nouveau comme si nous n'avions rien acquis de ses premiers déchiffrements.

Ceci n'autorise nullement le psychanalyste à se suffire de savoir qu'il ne sait rien, car il s'agit de ce qu'il a à savoir. Ce qu'il a à savoir peut être tracé du même rapport "en réserve" selon lequel opère toute logique digne de ce nom. Ça ne veut rien dire de "particulier", mais ça s'articule en chaîne de lettres telles qu'à la condition de n'en pas rater une, le non-su s'ordonne comme le cadre du savoir.

L'étonnant est qu'avec ça on trouve quelque chose, les nombres transfinis par exemple. Qu'en était-il d'eux avant ? S'indique ici leur rapport au désir qui leur a donné consistance. Il est utile de penser à l'aventure d'un Cantor, aventure qui ne fut pas précisément gratuite, pour suggérer l'ordre, ne fût-il pas, lui, transfini, où le désir du psychanalyste se situe.

Nous saisissons là en quoi les sociétés qui se meublent d'un savoir commode ont toujours affaire au néant de leurs représentants en mission.

La raison s'en trouve dans la confusion sur le zéro, où l'on reste en un champ où elle n'est pas de mise. Personne ne se soucie d'enseigner ce qui distingue le vide du rien, ce qui

pourtant n'est pas pareil, ni le trait repère pour la mesure de l'élément neutre impliqué dans le groupe logique, non plus que la nullité de l'incompétence du non-marqué de la naïveté, d'où tant de choses prendraient leur place. Pour parer à ce défaut, Lacan a produit le huit intérieur et généralement la topologie dont le sujet se soutient.

Ce qui doit disposer un membre de l'école à pareilles études est la prévalence (que nous pouvons saisir dans l'algorithme plus haut produit, mais qui n'en demeure pas moins pour ce qu'on l'ignore) du savoir textuel pour l'opposer à la notion référentielle qui la masque.

De tous les objets que le langage ne propose pas seulement au savoir, mais a d'abord mis au monde de la réalité, de la réalité de l'exploitation interhumaine, on ne peut dire que le psychanalyste soit expert. Ça vaudrait mieux, mais c'est de fait plutôt court.

Le savoir textuel n'était pas parasite à avoir animé une logique dont la nôtre trouve leçon à sa surprise (celle du Moyen-âge), et ce n'est pas à ses dépens qu'elle a su faire face au rapport du sujet à la révélation.

Ce n'est pas de ce que la valeur religieuse de celle-ci nous est devenue indifférente que son effet dans la structure doit être négligé. La

psychanalyse prend acte de la reprise, par Lacan, du texte de Freud. Et si le texte de Lacan reste à produire, on sait l'appui qu'il prend de textes reçus - et pas seulement de Poë à Joyce. Voilà le champ où se discerne qui peut s'inscrire à son étude. C'est celui dont le sophiste et le talmudiste, le colporteur de contes et l'aède ont pris la force, qu'à chaque instant nous récupérons plus ou moins maladroitement pour notre usage.

Rappelons le guide que donne l'écrit du graphe à l'analyse, et l'articulation qui s'en isole du désir dans les instances du sujet. C'est pour noter l'identité de l'algorithme ici précisé avec ce qui est connoté, dans *Le Banquet*, comme *agalma*, à s'en tenir au temps du transfert.

Où est mieux dit que ne l'y fait Alcibiade, que les embûches de l'amour de transfert n'ont de fin que d'obtenir ce dont il pense que Socrate est le contenant ingrat ? Mais qui sait mieux que Socrate qu'il ne détient que la signification qu'il engendre à retenir ce rien, ce qui lui permet de renvoyer Alcibiade au destinataire présent de son discours, Agathon (comme par hasard) : ceci pour nous apprendre qu'à nous obséder de ce qui, dans le discours du psychanalysant, nous concerne, nous n'y sommes pas encore.

Mais est-ce là tout ? Quand le psychanalysant est identique à l'*agalma*, la merveille à nous

éblouir, nous tiers, en Alcibiade. N'est-ce pas pour nous l'occasion d'y voir s'isoler le pur biais du sujet comme rapport libre au signifiant ? Comme tous ces cas particuliers qui font le miracle grec, celui-ci ne nous présente que fermée la boîte de Pandore. Ouverte, c'est la psychanalyse, dont Alcibiade n'avait pas besoin.

Avec la fin de partie, nous sommes à l'os de notre propos. La terminaison de la psychanalyse dite superfétatoirement "didactique", c'est le passage en effet du psychanalysant au psychanalyste. Le propos est d'en poser une équation dont la constante est l'*agalma* et de préciser dans notre algèbre ce qui en est la variable et la valeur - comme pour toute fonction.

Le désir du psychanalyste, c'est son énonciation, laquelle ne saurait opérer qu'à ce qu'il y vienne en position de l'*x* : de cet *x* même dont la solution au psychanalysant livre son être et dont la valeur se note ($-\varphi$), la béance que l'on désigne comme la fonction du phallus à l'isoler dans le complexe de castration, ou (*a*) pour ce qui l'obture de l'objet qu'on reconnaît sous la fonction approchée de la relation pré-génitale (c'est elle que le cas Alcibiade se trouve annuler : ce que connote la mutilation des Hermès).

La structure ainsi abrégée nous permet de

nous faire une idée de ce qui se passe au terme de la relation du transfert, soit : quand le désir s'étant résolu qui a soutenu dans son opération le psychanalysant, l'option de départ - ce savoir en tant que supposé - il n'a plus envie à la fin de la lever, c'est-à-dire le reste qui comme déterminant sa division, le fait déchoir de son fantasme et le destitue comme sujet.

Voilà-t-il pas le grand *motus* qu'il nous faut garder entre nous qui en prenons, psychanalystes, notre suffisance, alors que la béatitude s'offre au-delà de l'oublier nous-mêmes ? N'irions-nous, à l'annoncer, décourager les amateurs ? La destitution subjective inscrite sur le ticket d'entrée ... N'est-ce point provoquer l'horreur, l'indignation, la panique, voire l'attentat ; en tout cas donner le prétexte à l'objection de principe ?

Seulement faire interdiction de ce qui s'impose de notre être, c'est nous offrir à un retour de destinée qui est malédiction. Ce qui est refusé dans le symbolique, rappelons-en le verdict lacanien, reparaît dans le réel. Dans le réel de la science qui destitue le sujet bien autrement dans notre époque, quand seuls ses tenants les plus célèbres, un Oppenheimer, s'en affolent.

Voilà où nous démissionnons de ce qui nous fait responsables, à savoir : la position où est

fixée la psychanalyse dans sa relation à la science, celle d'extraire la vérité qui lui répond en des termes dont le reste de voix nous est alloué. De quel prétexte abritons-nous ce refus, quand on sait bien quelle insouciance protège vérité et sujets tout ensemble, et qu'à promettre aux seconds la première, cela ne fait ni chaud ni froid qu'à ceux qui déjà en sont proches. Parler de destitution subjective n'arrêtera jamais l'innocent, qui n'a de loi que son désir.

Nous n'avons le choix qu'entre affronter la vérité ou ridiculiser notre savoir.

Cette ombre épaisse à recouvrir ce raccord où le psychanalysant passe au psychanalyste, voilà ce que notre école peut s'employer à dissiper. Cette oeuvre ne peut être menée seul, puisque la psychanalyse en fait accès.

Un flash ou deux à la précéder. A l'origine de la psychanalyse, comment ne pas rappeler que le psychanalyste c'est Fliess, c'est-à-dire le médocastre, le chatouilleur de nez, l'homme à qui se révèle le principe mâle et le femelle dans les nombres 21, 28, ne vous en déplaise, bref ce savoir que le psychanalysant, Freud le scientifique, comme s'exprime la petite bouche des âmes ouvertes à l'œcuménisme, rejette de toute la force du serment qui le lie au programme d'Helmholtz et de ses complices.

Mais l'analyse originelle ne peut être que la seconde de constituer la répétition qui de la première fait un acte, car c'est elle qui y introduit l'après-coup propre au temps logique, qui se marque de ce que le psychanalysant est passé au psychanalyste (c'est-à-dire Freud lui-même qui sanctionne là de n'avoir pas fait une auto-analyse).

Flash maintenant où nous en sommes. Avec la fin de l'analyse hypomaniaque, décrite par Balint comme le dernier cri de l'identification du psychanalysant à son guide nous touchons la conséquence du refus dénoncé plus haut (louche refus : *Verleugnung* ?), lequel ne laisse plus que le refuge du mot d'ordre, maintenant adopté dans les sociétés existantes, de l'alliance avec la partie saine du moi, laquelle résout le passage à l'analyste de la postulation chez lui de cette partie saine au départ. A quoi bon, dès lors, son passage par l'expérience ! Flash encore avec la fin de l'analyse énoncée comme appropriation du désir : bali-verne. Telle est la position des sociétés existantes. Elle rejette notre propos dans un au-delà de la psychanalyse.

Le passage du psychanalysant au psychanalyste a une porte dont ce reste qui fait leur division est le gond, car cette division n'est autre que celle du sujet, dont ce reste est la cause.

Dans ce virage où le sujet voit chavirer l'assurance qu'il prenait de ce fantasme où se constitue pour chacun sa fenêtre sur le réel, ce qui s'aperçoit, c'est que la prise du désir n'est rien que celle d'un désêtre. En ce désêtre se dévoile l'inessentiel du sujet supposé savoir, d'où le psychanalyste à venir se voue à l'agalma de l'essence du désir, prêt à le payer de se réduire, lui et son nom, au signifiant quelconque.

Car il a rejeté l'être qui ne savait pas la cause de son fantasme au moment même où enfin ce savoir supposé il l'est devenu. "Qu'il sache de ce que je ne savais pas de l'être du désir, ce qu'il en est de lui, venu à l'être du savoir, et qu'il s'efface." *Sicut palea*, comme Thomas dit de son oeuvre à la fin de sa vie - *comme du fumier*.

Touchons là là futilité du terme de liquidation pour ce trou où seulement se résout le transfert. Ne s'y voit, contre l'apparence, que dénégaration du désir de l'analyste. Car qui, à apercevoir les deux partenaires - psychanalyste et psychanalysant - jouer comme les deux pales d'un écran tournant, ne peut saisir que le transfert n'a jamais été que le pivot de cette alternance même ? Où toucher mieux la non-intersubjectivité, et combien il est impossible qu'un témoignage juste soit porté par le psychanalyste comme désêtre sur le psychanalysant qui franchit la passe - entendons qu'il

l'est, cette passe, de ce que son moment reste son essence même, même si, après, ça lui passera.

La fin de la psychanalyse garde en elle une naïveté, dont la question se pose si elle doit être tenue pour une garantie dans le passage au désir d'être psychanalyste.

D'où pourrait donc être attendu ce témoignage juste sur celui qui éprouve cette passe, sinon d'un autre qui, comme lui, l'est encore, cette passe, à savoir en qui est présent à ce moment ce désêtre où son psychanalyste garde précisément l'essence de ce qui lui est passé comme un deuil.

Qu'épreuve il y ait indique assez qu'un psychanalyste doit toujours pouvoir choisir entre l'analyse et les psychanalystes.

Qui pourrait mieux que ce psychanalysant dans la passe y témoigner de ce qu'elle a de position dépressive ? C'est ce qui se propose comme l'office à confier pour la demande du devenir analyste de l'école à certains que nous y dénommons: passeurs. C'est à eux qu'un psychanalysant, pour se faire autoriser comme analyste de l'école, parlera ; et la nomination qui authentifie la passe tiendra à l'effet du témoignage qu'ils sauront accueillir du vif même de leur propre passé - ces témoins n'étant pas juges.

Nous désignons ainsi dans la seule psychanalyse en intension l'initiative possible d'un nouveau mode d'accession de la psychanalyse à l'extension. La topologie du plan projectif montre que c'est à l'horizon même de cette psychanalyse en extension que se noue le cercle intérieur que nous traçons comme béance de la psychanalyse en intension.

Cet horizon est centré sur les trois points de fuite perspectifs, remarquables d'appartenir aux trois dimensions habitées par l'être parlant, qui s'appellent symbolique, imaginaire et réel, et dont la collusion constitue notre expérience.

Dans la première nous avons le mythe œdipien. Le savoir analytique participe à ce mythe privilégié pour la fonction qu'il tient dans l'analyse. L'en retirer et toute la pensée normative de celle-ci se trouve équivaloir, en sa structure, au délire de Schreber. Qu'on pense à l'*Entmannung*, aux âmes rédimées, voire au psychanalyste comme cadavre lépreux.

Observons la place que tient l'idéologie oedipienne pour la réélaboration de la valeur de la famille, de la famille existante, de la famille petite bourgeoise dans la civilisation, soit dans la société véhiculée par la science. Bénéficions-nous ou pas de ce que là nous couvrons à notre insu ?

Le second est constitué par le type des sociétés psychanalytiques existantes dont la facticité est évidente de relever du legs : legs freudien et/ou lacanien. Le père mort, c'est-à-dire le père idéal, voilà où semble en rester le procès analytique ; il fige la pratique dans une finalité impossible à articuler.

La troisième facticité, réelle, trop réelle, assez réelle pour que le réel soit plus bégueule à le promouvoir que la langue, c'est ce que rend parlable le terme de camp de concentration, sur lequel il semble que les penseurs, à vaguer de l'humanisme à la terreur quand ils y pensent, ne se sont pas assez concentrés.

Le retour dans le réel permet-il à la science de se situer dans une extra-territorialité ? A cette question la psychanalyse est intéressée dans ses institutions, au point où elle se leurrerait de trouver là un abri.

La destitution subjective n'est pas forclusion du sujet.

*Remarques sur l'établissement
du texte de la proposition
du 17 novembre 1985
sur le psychanalyste de l'école*

La *Proposition* du 17 novembre 1985 sur le psychanalyste de l'école est une reprise de la *proposition*, dite d'octobre 1967, écrite par Jacques Lacan et adoptée par l'école freudienne de Paris.

1967-1985 : il y a eu de l'eau sous les ponts du signifiant. Mentionnons : la mise en œuvre effective de la proposition du 9 octobre, l'avancée du frayage de Lacan (théorie des discours, théorie des noeuds), la dissolution de l' E.F.P., la mort de Jacques Lacan, la dispersion de ceux qui étaient engagés avec lui, mais aussi les remaniements qui sont advenus dans notre lecture de Freud et de Lacan et dans notre élaboration de l'expérience de la psychanalyse.

Il s'ensuit que la *proposition* d'octobre 1967 ne saurait aujourd'hui être reconduite telle quelle ou encore, et plus exactement, que sa reprise doit trouver son "tel quel" en tenant

compte des événements qui viennent d'être rappelés.

Deux difficultés apparaissent immédiatement. D'une part cette reprise ne saurait être réduite à la ré-écriture d'un texte doctrinal : il s'agit d'une *expérience*, à mettre en œuvre comme telle. Mais, comme expérience précisément, elle réclame que soient mis à plat les éléments doctrinaux qui lui donnent son assise, ce qui veut dire une ré-écriture de la proposition (ce ne serait pas sans inconvenance que ceux qui engagent cette reprise le fassent en tenant en réserve leur propre mise). Cercle apparemment vicieux, qui tient au fait qu'il s'agit d'une expérience avec ce que cela implique d'un questionnement au regard duquel le seul travail théorique ne peut trancher.

Précisons ici ce point. Une reprise de l'expérience de la passe ne saurait valoir *a priori*, et pas davantage aujourd'hui qu'alors, comme moyen d'obtenir un gain de savoir sur la didactique. Il s'agit d'abord d'un mode d' *habilitation* du psychanalyste de l'école. En effet, donner au procès de la passe pour finalité l'obtention d'un savoir revient à mettre le savoir en position de produit de ce procès, donc à prendre toute passe effective dans les filets du discours de l'hystérique. On sait que, d'aventure, tel fut le cas au temps de l'E.F.P., les belles âmes venant conforter ce glissement au nom de leur cher "inanalysé". La

pas n'est pas un "plus d'analyse" - ne leur en déplaît.

A cette première difficulté, en aval d'une ré-écriture de la proposition (l'expérience devant jouer comme susceptible de questionner ses propres conditions), s'ajoute une autre difficulté, elle en amont. Il est clair, en effet, que le travail théorique n'a pas fait l'objet, au jour d'aujourd'hui, d'un serrage tel qu'une ré-écriture de la proposition puisse s'en déduire quasi à l'aveugle. En particulier la lecture du nouage borroméen reste non établie. Y aurait-il lieu d'attendre des jours meilleurs ? Là encore, parce qu'il s'agit d'une expérience, cette solution ne saurait être retenue.

Ces deux difficultés trouvent pourtant à se résoudre pour peu qu'on interroge : qu'est-ce qu'une reprise de la *proposition d'octobre 1967* ? Comment désigner l'opération que nous avons à lui faire subir ? Il s'agit d'une *transposition* .

Lacan, en 1967, a proposé. Reprendre cette proposition n'est pas en produire une autre ; il s'agira de la même - quoique prise autrement. C'est même de n'être pas "pareille" qu'elle pourra être "la même" car, à être pareille, elle ne serait plus la même de l'écart, en aucun cas négligeable, qui sépare 1967 de 1985. Ce que nous avons posé d'emblée en

disant que son "tel quel" était aujourd'hui à produire.

Une transposition est une manière de *transcription* . Il s'agit de poser ailleurs ce qui se donne comme déjà localisé. Il est clair que le changement de support modifie la chose : que l'E.L.P. fasse désormais berceau à la proposition sur le psychanalyste de l'école n'est pas rien. Mais qu'il s'agisse encore de cette proposition que Lacan avançait en 1967 veut dire qu'il n'est question ni de la traduire au sens où ce déport qu'est la traduction joue comme re-création, ni de la translittérer au sens de l'effacer en l'écrivant autrement. Ou encore : la transposition déplace le bord du littoral au littéral mais sans faire virage du premier au second ; il ne s'agit pas à proprement parler d'une lecture.

Ainsi adopte-t-on ici ce biais d'une *transposition* de la proposition d'octobre 1967 qui transforme ce qu'il y a à modifier étant donné ce support nouveau qu'est l'E.L.P..

Il se trouve que la *Proposition d'octobre 1967 sur le psychanalyste de l'école* se présente sous forme de deux versions, écrites toutes deux par Jacques lacan. La première fut distribuée à quelques personnes avant la séance de travail de l'E.F.P. où Lacan en donna lecture. Elle fut publiée, en 1978, aux éditions Navarin dans le cadre des *Analytica*. La

seconde, publiée dix ans avant dans *Scilicet* n° 1, offre nombre modifications (certaines importantes) au regard de la première. Elle a été adoptée, le 25 janvier 1969 par l'E.F.P., par le biais d'un vote préférentiel. Son intitulé, malgré les modifications apportées, restait le même. Ce chassé-croisé entre ces deux textes-sources ne pouvant être négligé, l'E.L.P. a pris le parti de ne pas s'en tenir exclusivement à tel ou tel de ces deux textes pour le travail de transposition. Celui-ci part de la deuxième version (celle qui a fait référence de 1967 jusqu'à la dissolution de l'E.F.P.), mais tire un certain nombre d'enseignements de l'écart entre les deux textes, choisissant occasionnellement de privilégier le premier.

Remarquons que l'écart entre ces deux premières versions allant de pair avec le maintien de son titre instaurait déjà ce jeu du pareil au même.

Trois versions donc, la troisième faisant désormais référence pour l'E.L.P.. Cette version est à lire sur fond d'une "Position de la psychanalyse et du psychanalyste en 1985". On aura saisi que rien ne s'oppose à ce que, fruit de l'expérience ou de l'avancée du travail théorique, une nouvelle version soit adoptée au moment jugé opportun par l'école.

L'expérience, disait Confucius, est une lanterne qu'on porte dans le dos, et qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru. C'est oublier qu'une lanterne ainsi disposée jette en avant du porteur, mise à plat sur le sol, l'ombre de son corps. On conviendra que ce repérage à la Orson Welles ne peut, au mieux, que valoir pour les tout prochains pas. Ce nous sera une raison de plus de ne pas les négliger.

Dispositif de la passe

En désignant, pour un temps limité à deux ans (étant exclu que chacun soit passeur de plus de deux passes effectives), un (ou deux) passeurs, chaque analyste praticien de l'E.L.P. fera *ipso facto* partie de la *communauté des nommants* de l'école. Il s'engage du même pas à ne pas récuser le sort s'il vient à être choisi comme membre du jury d'agrément.

En effet, de cette communauté, trois sont tirés au sort : ils s'adjoignent un passeur (lui aussi tiré au sort) et un non-analyste au sens défini par Lacan : ce non-analyste a l'expérience de l'analysant. Ces cinq composent le jury d'agrément pour un temps limité.

Celui-ci désigne son secrétaire, lequel prend acte des candidatures, veille au tirage au sort de deux passeurs pour chacune des passes engagées, et détermine avec eux le moment où le jury les accueillera.

II

Sur la clinique psychanalytique

On envisagera ici quelques modes de production, classiques et non-classiques, visant à constituer des objets - dont on attend qu'ils permettent le débat clinique au sein de l'école.

La fabrique du cas

Comment confronter des expériences multiples dont chacune ne tient qu'à être singulière ? Comment passer de *pratiques* (privées du fait même du protocole de la cure) à une *clinique* susceptible de faire référence pour une communauté, et d'une façon qui permette le débat ?

La *fabrique du cas* tente de traiter ces questions à partir d'un double constat :

a) la nécessaire expression "naïve" d'un fragment de cure ne constitue pas à elle seule un objet du fait que ce serait l'analyste qui prendrait à sa charge de l'énoncer. Sa position et sa posture dans le transfert méritent d'être épinglées, au moins partiellement, de façon telle qu'une reprise éventuelle de la présentation première puisse prendre en compte, précisément, le fait transférentiel. C'est à cet endroit qu'un cartel peut réaliser ce devant quoi un individu seul généralement échoue, entre autres du fait de l'unicité de la censure qui préside à ses élaborations, spécialement quand elles visent un public mal déterminé.

b) si la difficulté liée à l'établissement clinique gît bien en ce dernier point - l'inhibition liée à l'ouverture à un autre public - il importe alors de poser comme règle de départ, à vrai dire la seule décisive : que le travail de présentation engagé dans un cartel au titre de la *fabrique du cas* soit envisagé - au moment tenu pour opportun et selon des modalités qu'il n'est pas souhaitable de trop préciser au départ- dans la perspective du passage à un autre public que celui dans lequel il a vu le jour. Cette seule condition suffit, comme les expériences de fabrique du cas menées à ce jour l'attestent, pour singulariser ce travail au regard des pratiques dites de contrôle ou d'inter-contrôle.

La priorité laissée dans un cartel à la parole, ses aléas, ses reprises, ses syncopes, constitue le premier temps du travail. Nul ne saurait préjuger de sa durée. Mais il est du ressort de chacun de rendre présent, dans la relative intimité de cette parole de cartel, l'"autre public", avec dès lors la question de savoir ce qui, dans ce qui se dit là, pourrait bien lui être (déjà ?) adressé. Cet "autre public" pourrait être, dans un premier temps, l'ensemble des membres des différents cartels de fabrique de cas, mis en position d'apprécier la pertinence de l'ouverture à un nouvel "autre" public...

La règle de départ ne se limite pas à poser une échéance temporelle : elle ne manque pas

de travailler la parole qu'elle met en oeuvre, et ceci dans une perspective autre que celle de la cure avec sa règle fondamentale. Cette dernière ignore toute échéance temporelle possible. Elle n'en dit mot, et se contente d'affirmer l'actualité permanente du dicible, d'effectuer l'ouverture de réseaux signifiants, d'engager à la poursuite indéfinie des significations. Mais dans ces parcours en lacets, des bouclages se réalisent : la *fabrique du cas* vise à les circonscrire en étant avertie de la temporalité de son acte.

Il semble en effet périlleux de vouloir faire cas sans au moins le sentiment que, d'une façon ou d'une autre, ça n'a *déjà* chuté. La fabrique se trouve prise dans la répétition liée à l'acte, à sa chute spécifique (*cadere*), dans l'exacte mesure où elle a posé une certaine sortie de son travail commun comme condition de départ. Elle s'en trouve amenée de fait à ne saisir que ce qui s'offre *déjà* dans une certaine clôture (ce qui lui permet du même coup de ne pas ignorer superbement les conditions mêmes de ladite clôture). La fabrique constitue une répétition décalée de ce "bouclage" supposé initial - façon de le rendre effectif, de faire que ... ça ait chuté, du fait de cette réédition postérieure, d'emblée plus socialisée, de ce qui s'est effectué dans une cure.

Dans une cure ou ailleurs puisque, après tout, si l'objectif qui serait d'arriver à témoigner de

ce qu'est la pratique analytique aujourd'hui est louable, il n'est pas le seul. La reprise des cas de la littérature analytique peut aussi bien donner lieu à travail de fabrique pour autant que seraient mis sur la sellette les éléments transférentiels qui ont présidé à l'élection de ce cas plutôt que de tout autre. De même des pratiques autres que celles de la cure peuvent se trouver là convoquées : les formations de l'inconscient ne sont pas le privilège du seul cadre divan-fauteuil (pas même le transfert).

Quoi que ce soit qui est d'abord circonscrit, le fait de le porter à la puissance du cas revient à l'établir comme fait discursif (textuel, le plus souvent, mais pas nécessairement), à l'introduire dans une rationalité discursive hors laquelle il n'est pas de communauté qui tienne. En ce sens, tout cartel de *fabrique de cas* cherche à relever un fait brut et opaque (aussi sophistiqué soit-il dans ses articulations internes) dans un dire à plusieurs (devant plusieurs) pour lui offrir ainsi sa chance d'accéder au *dit qui fait objet*, qui supporte des objections sans y perdre trop vite toute consistance.

Le contrôle

Il arrive qu'un analyste consulte un autre analyste pour faire auprès de lui état de sa pratique : ce qu'on appelle "contrôle". Cette appellation, très sujette à caution dans nos temps de docimologie, a ceci de juste au moins qu'elle indique une disparité de départ essentielle à ce type de fonctionnement : le contrôle est d'abord le fait de qui en formule la demande. Reconnaître cela est admettre qu'il n'y a rien là qui relève d'une obligation institutionnelle, et que donc l'école, sans ignorer cette pratique, ne l'inscrit pas pour autant comme étape d'un cursus pré-établi.

Possible dès lors qu'une demande l'actualise, ce contrôle n'est pas, en dépit de l'apparente spécificité de son objet, dans une position si différente de la cure elle-même ; surtout si l'on considère que s'y trouve mis en jeu - non pas tant le "how to do", le "savoir (y) faire" - mais bien "le psychanalyste, dans sa relation au savoir du sujet supposé, non pas seconde, mais directe" (Lacan. *Proposition du 9 octobre 1967*)

La prise en compte du transfert comme

ordonné par la figure du sujet supposé savoir subvertit l'acception jusque là reçue du contrôle et, peut-être, détermine quelque trait de son style.

Classiquement dans le mouvement analytique, on a voulu distinguer la *Kontrollanalyse* (dont la visée serait l'analyse du contre-transfert du contrôlant) de l'*Analysenkontroll* (dont la visée serait l'analyse de l'analysant du contrôlant). Dans le monde anglo-saxon, on a sur les mêmes bases différencié "analyse du transfert" et "analyse du matériel". Ces oppositions sont issues en droite ligne de la mise en conflit du transfert et du contre-transfert en tant qu'ils appelleraient un arbitre, censé veiller à l'intérêt des deux parties : le contrôleur. Ainsi le contrôle imposé aux analystes non-médecins par l'I.P.A. se justifie-t-il encore d'un souci de protection du patient, qui fait litière du désir de l'analyste en fonction dans la cure.

Ces termes, et l'opposition qui les tient liés de la sorte, ne peuvent être retenus comme pertinents si l'on reconnaît qu'il s'agit pour le contrôlant de régler sa position, non exactement sur celle de son patient, mais bien *sur le savoir qu'il suppose au sujet* de l'inconscient. Ce en quoi sa position d'analysant garde son actualité, voire parfois exige que place plus nette lui soit faite quand cette prévalence du savoir inconscient sur le sujet supposé se

révèle impraticable. N'est donc jamais à exclure à l'avance un tel virage du contrôle à l'analyse, précisément quand cette relation de l'analyste (contrôlant) au savoir du sujet supposé insiste à s'avérer, non plus directe, mais bel et bien seconde: quand par exemple il en vient à reconnaître "ses" signifiants dans ceux de son patient au point de s'instaurer comme destinataire là où n'est appelée qu'une adresse, bloquant de ce fait même la dynamique de la supposition. C'est alors qu'on voit surgir un autre (Freud, Lacan, contrôleur,...) à cette place du sujet attendant au savoir (cf. algorithme du transfert *in* Proposition). Cette secondarité ne serait en elle-même pas gênante, si elle n'en venait à s'offrir comme un havre à toutes les résistances du patient. On peut en effet faire confiance à la connaissance paranoïaque pour éventer systématiquement ce type de réglage de l'analyste sur le sujet supposé savoir qui fait de ce dernier, non une supposition active, heuristique, mais un point de référence fixe.

Maintenir cette relation directe (et non seconde), s'offre comme tâche possible d'un contrôle si et seulement si ce souci peut valoir pour le contrôleur lui-même : d'où le style ... peut être.

La présentation de malade

Lacan a transformé l'exercice, traditionnel en psychiatrie, de la présentation de malades en y mettant en acte une certaine façon de ne pas comprendre, qui tenait pour partie à la logique même de son enseignement. "Comment ne pas être fou?", dès lors que l'inconscient est dit "structuré comme un langage"? De fait, ses présentations de malades n'ont cessé de témoigner d'un style dont un travail d'école serait de dégager les caractéristiques, et de mettre ainsi au jour les résultats de la transmission qu'il a opérée à cette délicate frontière psychanalyse/psychiatrie.

Si la psychanalyse n'est jamais de plain-pied avec la Santé Mentale, elle ne saurait non plus s'en distraire absolument. L'interrogation clinique peut trouver, avec ce cadre de la présentation de malades, la pratique où la multiplicité des modes et des accidents de réalisation subjective est en position de faire enseignement.

La psychanalyse d'enfants

La psychanalyse avec les enfants rencontre des particularités : l'intervention réelle d'un tiers, la distinction à faire entre un ensemble de symptômes et une structure névrotique qui se constitue dans l'après-coup d'une névrose infantile, les limites du transfert à l'analyste par rapport au lien de l'enfant à ses parents... Cette liste est loin d'être exhaustive.

L'école, au nom de ces particularités, ne reléguera pas la psychanalyse avec les enfants au soin de psychanalystes "spécialisés". Elle reconnaît en quoi ces particularités sont autant de questions adressées à la psychanalyse, à la consistance de sa théorie.

L'ensemble du travail sur la clinique, à chacun de ses temps et de ses lieux, doit pouvoir s'interroger à partir de la pratique de la psychanalyse avec les enfants.

III

Sur le cartel

Le cartel est tenu par l'école comme lieu privilégié de la formation pour ce qui s'y révèle d'affine à la chose analytique ; ceci à la condition qu'on respecte certaines modalités de son fonctionnement.

Ce sur quoi se centre le cartel, ainsi que la détermination des modes d'abord des questions soulevées, est l'affaire du cartel.

Le cartel, donc, ne s'administre pas. Tel est l'axe de la position de l'école à son endroit.

La réunion régulière de ce petit nombre de personnes tient en effet à des événements de rencontre qu'une institution peut favoriser, certes, mais qu'elle ne saurait gérer à partir du moment où la formation analytique n'est pas tenue par elle comme un cursus pré-établi, mais comme un réglage pour chacun d'une *position face aux savoirs* qui rend possible l'acte analytique. Ceci prend acte d'un dit de Lacan selon lequel la psychanalyse est la voie par où s'éprouve comment un sujet se soutient face à l'accumulation du savoir ; et c'est bien ce qui s'effectue, d'expérience, dans le jeu polyphonique d'un cartel, quand l'arbre du savoir - parcouru autant que supposé - n'est plus en posture de cacher la forêt des positions subjectives, avec ses chemins qui ne mènent nulle part ...

Par ailleurs, l'énigmatique "plus-un" était appelé par Lacan pour maintenir la tension nécessaire à ce qu'un cartel puisse ne pas céder à la tentation, soit d'éclater avant l'heure, soit de s'hypostasier dans la contemplation des savoirs. La multiplicité des réponses apportées en acte quant au mode de présentification de ce "plus-un" incite à ne pas légiférer outre mesure : qu'on sache la nécessité pour un cartel de se risquer, en tout ou partie, à la confrontation publique, et qu'on avise (en fonction de paramètres institutionnellement inclassables) sur les voies appropriées qu'offrent, et les circonstances (ici l'école est active), et l'état du travail. Ceci s'énonce à l'optatif pour être un vœu dont l'école se fait le sujet, mais dont elle n'est pas l'agent exclusif.

Il s'ensuit que le cartel n'est pas à lui seul un schéma d'organisation interne de l'école. La qualité de membre n'est pas requise pour qu'un cartel décide éventuellement de soutenir son travail dans le cadre de l'école, c'est-à-dire attende d'elle qu'elle lui permette de trouver, au moment choisi, le public qui lui convient.

IV

Sur l'enseignement

Le savoir que la psychanalyse met en jeu n'est pas une entité sur laquelle il soit possible de faire fond isolément ; il ne s'invente que par un signifiant qui représente un sujet. Ainsi la portée d'un savoir s'avère-t-elle d'abord dépendante du mode de supposition où un sujet s'articule à ce savoir. Que la psychanalyse ambitionne de mettre en question ce sujet en tant qu'il serait attendant à ce savoir (cf. le mathème du transfert dans la *Proposition d'octobre 1967 sur le psychanalyste de l'école*) ne l'empêche pas de reconnaître le caractère subjectivant de l'opération du savoir.

Forclure le sujet - se croire de plain-pied dans la science - revient à confondre l'échafaudage du savoir avec les bâtiments de l'enseignement (plutôt solides, eux). Il importe donc que des enseignements visant à jouer leur partie dans la transmission de la chose analytique n'invalident pas d'emblée leur procès en mettant en scène une consistance du savoir qui rendrait dès son départ caduque toute l'affaire.

Scientifique par ambition (évacuer enfin cette supposition du sujet), mais sophiste de fait (ce sujet est bien là, représenté, scandale pour le discours philosophique), qui prend la parole au titre d'enseigner dans le champ ouvert par Freud vient rejouer, devant et avec l'assis-

tance d'un public, l'opération du savoir faisant le sujet.

Il s'ensuit - conséquence minimale - qu'une école de psychanalyse ne saurait prévoir un programme qui dirait ce qui doit être enseigné. C'est le loufoque d'un manuel de psychanalyse et le risible de l'idée d'un examen qualifiant peu ou prou le savoir du psychanalyste. Souriront justement ceux qui ne tiennent pas d'avance ce savoir comme devant être sans effets.

Mais s'il n'y a ni professeur, ni Inspecteurs Généraux, ni manuel, ni programme pré-établi, que reste-t-il au titre de l'enseignement ? Il reste l'invention d'un savoir qui ne part pas de rien puisque sont advenus les frayages de Freud et de Lacan, même s'il y a lieu de dire ce qu'ils auront été. Ce n'est pas que la référence, ici comme ailleurs et dans l'analyse tout spécialement, donne à l'invention une légitimité acquise d'emblée. A tort ou à raison (qui pourrait le dire d'entrée de jeu de manière fondée ?), un public particulier s'offre comme lieu d'inscription, de questionnement et de relance du tracé proposé. Son éventuelle passivité n'est pas tant à rapporter au morceau de cire molle cher à Descartes (avec cette cire les petits-souliers font les pompes - funèbres comme il se doit - des suffisances qui en jouissent masturbatoirement), qu'au fondement libidinal des convictions les plus intellectuellement étayées. Que le professeur

s'aveugle sur ce point en "prétendant ne compter pour rien" dans la rencontre d'un élève et d'un savoir ne contraint pas l'analyste à prendre la chose sous cet angle.

Le savoir, aussi dépouillé qu'on le voudra par l'abstraction et la formalisation, est d'une consistance essentiellement lacunaire ; ses points d'ancrage sont de jouissance. Il se trouve du coup irrésistiblement provoquer ce que Freud nommait "cette correction humiliante pour notre scientificité", ce transfert auquel Lacan a donné son axe avec l'épinglage de la fonction du sujet supposé savoir.

C'est en voulant que les énoncés tiennent seuls dans leur cohérence propre (ambition logicienne) que se creuse le trou énonciatif dont toute la question est de savoir à quoi on le rapporte. La règle fondamentale est la grande trouvaille freudienne en ce point : moins un sujet prend en charge les énoncés qu'il profère, et plus intense se fait la supposition d'un sujet comme attendant à un savoir.

Car enfin qui parle, quand quelque chose vient à se dire ? Question par laquelle le plus humble symptôme se montre aussi abyssal que, disons, $E = mc^2$; dans l'un et l'autre cas en effet un réseau de savoir avec les effets de vérité qui l'accompagnent s'est révélé avoir atteint un bout de réel.

Qu'elle ait germé sur le terrain de la cure invite à tenir cette question comme centrale dans toute mise en oeuvre d'un enseignement de la psychanalyse. Quiconque peut bien parler en son nom, mais qui aura dit - de ce dire qui fait événement discursif ?

L'école, en ce point, a sa fonction. Non pour indiquer où serait l'"accent de vérité", mais pour que son acceptation première et inconditionnelle de ce qui est proposé en son sein comme enseignement ne vaille pas pour autant blanc-seing. Si tout membre de l'école est susceptible d'y tenir un enseignement, l'école a à ne pas esquiver la responsabilité qu'elle engage en donnant lieu à cet enseignement.

A cet égard, une double polarité de fonctionnement apparaît souhaitable ;

* Tout enseignement de l'école est dit "ouvert" : y participe qui veut, sans souci d'appartenance ou d'affiliation. Conséquence : les frais de participation sont à la charge de l'assistance.

* Les membres de l'école, dont la responsabilité est engagée par le fait des enseignements en discutent entre eux. D'où l'opportunité d'Assises annuelles, réservées aux seuls membres, et où les enseignements tenus seront questionnés.

V

Bibliothèque

Par "Bibliothèque", on entend ici une *fonction* spécialisée de transmission qui échoit à l'école et qui se laisse décomposer en différents domaines.

1°) Les *textes de référence*, aussi bien ceux qui relèvent de la psychanalyse et de son histoire que ceux des disciplines affines. La bibliothèque aidera le lecteur en lui indiquant où il peut les trouver ; elle facilitera son accès à ces textes en passant des accords avec les bibliothèques où ils sont accessibles.

2°) Le *texte de Lacan*. Outre le recensement systématique des travaux et interventions de Lacan (publiés ou pas), la bibliothèque impulsera et orientera l'établissement du texte lacanien de façon critique (comparaison des versions, prise en compte des notes d'auditeurs, traces lisibles du travail de transcription) ainsi que l'a entrepris *stécriture*. Il y a donc d'abord à rassembler tous les matériaux susceptibles d'aider ce travail d'établissement.

3°) L'*oeuvre freudien*. Ces textes méritent un traitement particulier, et ceci doublement. D'une part en effet nous importent les différentes éditions des oeuvres de Freud lorsque des modifications ou ajouts sont intervenus d'une édition à l'autre. D'autre part ces textes

posent pour nous le problème de leur traduction. Par delà le nécessaire inventaire des traductions effectuées, la bibliothèque aura le souci de l'avancement de la traduction des textes de Freud selon un mode où *La Transa* a frayé la voie.

VI
Publications

VII

Direction

Publications externes

Littoral devient une revue de l'école lacanienne de psychanalyse.

Publications internes

L'école prend le parti de mettre en jeu différents publics, ce qui entraîne un certain style de publications internes. A cette fin :

- chaque secteur constitué dans l'école (enseignement, clinique, passe, ...) peut décider de l'opportunité d'une publication (article, document de travail, ...)
- les différents problèmes liés à chacune de ces publications (fabrication, diffusion, financement) sont étudiés par le groupe d'où émane la décision de publier ;
- *Fragments*, bulletin intérieur de l'école, diffusera de plus en son sein un certain nombre de textes.

L'assemblée générale des membres de l'E.L.P. désigne le directeur de l'école ; celui-ci choisit l'équipe de direction.

Ce bureau, sauf intervention de l'assemblée générale en principe possible à tout instant conformément aux statuts de l'association (assemblée générale annuelle ou exceptionnelle), reste en place quatre ans.

Directeur :

Jean ALLOUCH

Directeurs-adjoints :

Dominique de LIÈGE

Estela MALDONADO

Trésorière :

Janine GERMOND

Secrétaires :

Guy LE GAUFÉY

Bernard CASANOVA

VIII

Admission à l'école

*Liste des membres du cartel d'admission
(pour les années 1986-87) :*

Jean-Paul ABRIBAT

Marie-Madeleine CHATEL

Janine GERMOND

Marie-Lorraine PRADELLES

Georges ZIMRA

La responsabilité que chacun entretient vis-à-vis de lui-même à l'endroit de l'école ne pouvant en aucun cas être évaluée à l'aune d'une commune mesure, il n'y a pas deux ou plusieurs catégories de membres.

Tout un chacun, membre de l'école, peut y tenir un enseignement, désigner un passeur (et se trouver, ipso facto, dans la communauté des nommants), comme aussi bien intervenir (positivement ou négativement) dans l'admission de tel nouveau membre.

Dispositif d'admission

Quiconque souhaite devenir membre de l'école s'adresse à une personne parmi les cinq tirées au sort qui constituent pour deux ans le cartel d'admission. Au terme de cette rencontre, et en accord avec le demandeur, son nom est transmis à l'ensemble de l'école.

Pendant une période limitée à trois mois se trouve alors ouverte la possibilité d'*intervention* réservée aux seuls membres de l'école. En cas d'intervention, c'est le cartel d'admission en son entier qui discute cette demande d'admission avec le ou les intervenants, mais aussi bien toute autre personne de son choix. Sa décision prise, il en informe le bureau.

Ce dernier est l'aboutissement du dispositif d'admission (qu'il y ait intervention ou non). Il décide en dernière instance de l'admission du nouveau membre.

IX

Liste des membres au 17 novembre 1985

Jean-Paul ABRIBAT
15 rue Dubourdieu, 33200 BORDEAUX
☎ 56 92 93 92

Paul ALERINI
15 Cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE
☎ 91 48 36 15

Jean ALLOUCH
1 rue des Feuillantines, 75005 PARIS
☎ 43 25 51 02

Danièle ARNOUX
47 rue Claude Bernard, 75005 PARIS
☎ 47 07 24 77

Charles-Bastien ARRIGHI
107 Avenue Montredon, 13008 MARSEILLE
☎ 91 73 15 50

José ATTAL
 43 Boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS
 ☎ 45 86 24 25 et 45 89 18 15

Bernard CASANOVA
 36 rue Briçonnet, 37000 TOURS
 ☎ 47 61 20 84

Marie-Madeleine CHATEL
 136 rue d'Assas, 75006 PARIS
 ☎ 43 26 85 45

Lucienne CHAUTRU
 18 rue Jean Moulin,
 92400 BECON COURBEVOIE
 ☎ 43 33 29 00

Max COCOYNACQ
 59 rue Hoche, 33200 BORDEAUX
 ☎ 56 02 12 24

Jean-Pierre CONCHOU
 26 rue de Colmar, 33200 BORDEAUX
 ☎ 56 44 28 92

Michel CRESTA
 69 rue Bobillot, 75013 PARIS
 ☎ 45 89 75 26

Didier CROMPHOUT
 14 rue Marcel Felice,
 1990 HOEILAART, BELGIQUE
 ☎ 32 2 657 28 08 et 32 2 230 87 12

Elizabeth DEMERLIAC
 11 rue du Cherche-midi, 75006 PARIS
 ☎ 45 48 22 95

Irène DIAMANTIS
 14 rue des Arbustes, 75014 PARIS
 ☎ 45 43 38 14

Christiane DORNER
 6 Cour du Moulin Zorn,
 67000 STRASBOURG
 ☎ 88 35 21 38

Jean-Pierre DREYFUSS
 4 rue d'Oslo, 67000 STRASBOURG
 ☎ 88 61 36 78

Albert FONTAINE
82 rue Vaneau, 75007 PARIS
☎ 42 22 52 29

Martine GAUTHRON
15 Square Mongazon, 49000 ANGERS
☎ 41 66 92 59

Simone GEBERT-NODIOT
10 rue du Trésor, 75004 PARIS
☎ 42 72 81 35

Janine GERMOND
74 rue Dunois, 75646 PARIS CEDEX 13
☎ 45 85 05 58

Serge HAJLBLUM
11 bis rue du Val de Grâce, 75005 PARIS
☎ 43 29 08 22

Philippe JULIEN
7 rue des Carmes, 75005 PARIS
☎ 43 25 89 10

Guy LE GAUFÉY
15 rue d'Assas, 75006 PARIS
☎ 42 22 94 92

Eric LEGROUX
17 rue Greuze, 75016 PARIS
☎ 47 27 96 93

Dominique de LIEGE
1 rue Delambre, 75014 PARIS
☎ 43 35 38 69

Estela MALDONADO
Avda Olmos 345 - Dept. 9
5000 CORDOBA, ARGENTINE
☎ (19) 54 51 249 54

Françoise NICOLLE LE CHEVALLIER
15 rue Vergniaud, 75013 PARIS
☎ 45 80 30 95

Marcelo PASTERNAK
Cantera 51, Sta Ursula Xitla, Tlalpan
14420 MEXICO D.F., MEXIQUE

Helyda PERETTI
Italia 3016, Villa Cabrera,
5009 CORDOBA, ARGENTINE
☎ 54 51 80 60 47

Anne PORGE
10 Avenue Daniel Lesueur, 75007 PARIS
☎ 45 67 09 51

Erik PORGE
1 rue Mizon, 75015 PARIS
☎ 43 22 14 44

Charles-Henry PRADELLES DE LATOUR
31 rue Jean Jaurés, 67100 STRASBOURG
☎ 88 34 15 35

Marie-Lorraine PRADELLES DE LATOUR
31 rue Jean Jaurés, 67100 STRASBOURG
☎ 88 34 15 35

Bernadette RANCHER-GAY
2 rue Paul Bodin, 75017 PARIS
☎ 46 27 85 68

Anne-Marie RINGENBACH
33 rue Condorcet, 75005 PARIS
☎ 48 78 60 96

Bernard ROLAND
29 bis rue des Grottes,
94440 VILLECRESNES
☎ 45 99 18 56

Marc RUELLAN
138 boulevard de Créteil,
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
☎ 48 86 46 98

Antonello SCIACCHITANO
Via Carlo Botta, 7, 20135 MILANO, ITALIE
☎ 39 2 546 47 24

Christian SIMATOS
198 rue Saint Jacques, 75005 PARIS
☎ 43 26 29 67

Miguel Felipe SOSA
Bv. Lopez Mateos 359 C-1,
01060 MEXICO D.F., MEXIQUE
☎ 52 5 683 31 94

Ninette SUCCAB-GLISSANT
35 bis rue Saint Sabin, 75011 PARIS
☎ 48 06 69 07

Christine TOUTIN
9 rue Felix Ziem, 75018 PARIS
☎ 42 57 86 34

76

Mayette VILTARD
11 bis rue Valentin Haüy, 75007 PARIS
☎ 42 73 10 60

Georges ZIMRA
109 rue de Vaugirard, 75006 PARIS
☎ 45 48 69 91

AZUR - IMPRIMERIE
12, rue de la Fontaine au Roi
75011 PARIS

Dépôt légal n° 106 — 1^e trimestre 1986